

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 07.08.2026
Visible par le public jusqu'au: 07.09.2026
Numéro de publication: AR-VS05-0000002779

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Floriane Longeron, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation

Madame Floriane Longeron
Domicile:
Route des Ecluses 21
1997 Haute-Nendaz

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Etablissement public

Adresse, lieu : Route de la Télécabine 2, 1997 Haute-Nendaz

Parcelle : N°678

Plan : N°9

Lieu-dit : Le Tsampi

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : Gravity Nendaz

Heures d'ouverture : de 08h00 à 00h00

Jours d'ouverture : 7/7

Début de l'activité : Dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Description de la prestation de services

Salle destinée au sport et aux loisirs, organisation de cours, stages, formations et événements, location de matériel et vente de produits liés au sport, espace de

restauration légère et de détente, vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Madame Longeron Floriane, domiciliée à la route des Ecluses 21, 1997 Haute-Nendaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des oppositions à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours
Expiration du délai: 07.09.2026